

DEC183070DR13

**Décision portant nomination de M. SPOSITO Ludovic aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5112 intitulée CEPEL**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC182057INSHS nommant M. NEGRIER Emmanuel en qualité de directeur; de l'unité mixte n°5112 intitulée CEPEL

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5112 en date du 18/01/2017;

Considérant que M. SPOSITO Ludovic a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 24/11/2017 au 15/12/2017 à l'Université de Montpellier ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. SPOSITO Ludovic, IE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5112 intitulée CEPEL, à compter du 01/01/2018

M. SPOSITO Ludovic exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. SPOSITO Ludovic est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

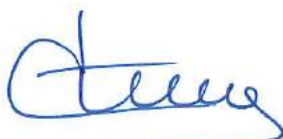
**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 04/12/2018

Le directeur de l'unité

Emmanuel NEGRIER

Visa du délégué régional du CNRS



Jérôme VITRE



Visa des partenaires